

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille quatorze, à vingt heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/07/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jérôme LASSENE, Sébastien MOREAU, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Catherine CELESTIN, Claudine LAFOREST, Jean-Pierre NEXON, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Jean-Louis BREGAINT (a donné procuration à Jérôme LASSENE), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alain GONZALES (a donné procuration à Josiane ROUCHUT).

ABSENTS : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 125 : ESPACE AQUA'NOBLAT – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU BASSIN EXTERIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération n°2014-066 du 11 mars 2014 portant approbation de l'APD du bassin extérieur

Monsieur le Président rappelle que l'Avant-Projet Définitif, pour la réalisation du bassin extérieur à l'Espace Aqua'Noblat, a été approuvé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 11 mars 2014. Ainsi, le coût prévisionnel des travaux s'établit à 1 095 000 € contre 1 000 000 € lors des études de faisabilité de ce projet en janvier 2012.

En parallèle de cette augmentation du coût des travaux, il apparaît que la partie relative à la maîtrise d'œuvre et aux frais annexes devrait être moins importante que celle calculée à l'origine du projet.

Monsieur le Président propose donc de modifier le plan de financement afin de prendre en compte ces variations.

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Travaux	1 095 000,00	Etat (DETR ou CNDS)	254 400,00
Maîtrise d'œuvre	145 750,00	Conseil Régional du Limousin	190 800,00
Etudes	31 250,00	Conseil Général de la Haute-Vienne	190 800,00
		Communauté de Communes de Noblat	636 000,00
TOTAL	1 272 000,00	TOTAL	1 272 000,00

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

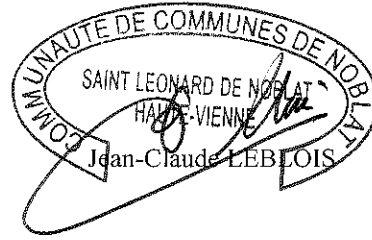
Approuve le plan de financement ci-dessus,

Charge Monsieur le Président d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des subventions des différents cofinanceurs.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ESPACE AQUA'NOBLAT - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU BASSIN EXTERIEUR

Date de transmission de l'acte : 11/07/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2014

Numéro de l'acte : 2014-125 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140710-2014-125-DE

Date de décision : 10/07/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires